

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA 72^E AVENUE, POUR UNE DÉPENSE DE 1 784 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 502 483 \$ – RÈGLEMENT NUMÉRO 693

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité qu'un règlement d'emprunt concernant les travaux de la 72^e Avenue, pour une dépense de 1 784 200 \$ et un emprunt de 502 483 \$ - Règlement numéro 693, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil de la Municipalité de Saint-Zotique est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour les travaux de réfection sur une partie de la 72^e Avenue selon les estimations préparées par Christine Ouimet, ingénieure de la Municipalité, en date du 18 août 2017, et par Jean Harrison, ingénieur de Groupe DGS, en date du 10 août 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 : Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 784 200 \$ aux fins du présent règlement.

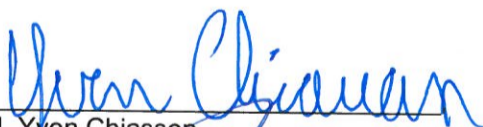
ARTICLE 3 : La subvention dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 au montant de 1 720 829 \$ dont 1 218 346 \$ provenant du gouvernement fédéral sera payé comptant et 502 483 \$ provenant du gouvernement provincial sera versé sur une période de vingt ans, Aux fins de financer une partie des sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 502 483 \$ sur une période de vingt ans pour couvrir la partie du gouvernement provincial. Le solde du financement, soit 63 371 \$ sera assumé par l'appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté – Infrastructure.


ARTICLE 4 : La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-Zotique, le 1^{er} mars 2018, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le conseil municipal affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement, au prorata du financement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


M. Yvon Chiasson,
Maire


M. Jean-François Messier,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Avis de motion : 20 mars 2018

Adoption du projet de règlement : 20 mars 2018

Adoption : 17 avril 2018

Registre des électeurs : aucun

Approbation du règlement par le M.A.M.O.T : 30 mai 2018

Affichage : 1^{er} juin 2018



TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

1.0 72E AVENUE (BASÉ SUR L'ESTIMATION DU GROUPE DGS, JEAN HARRISON,ing.)

Remplacement de la conduite d'aqueduc		\$	620 000.00
Réfection de la chaussée		\$	691 000.00
Réparations ponctuelles du réseau d'égout sanitaire		\$	25 000.00
Réparations ponctuelles du réseau d'égout pluvial		\$	25 000.00
<i>Frais de Laboratoire (2%)</i>		\$	13 900.00
Sous-total coût de construction		\$	1 374 900.00
Contingence (28%)			
- Frais pour services professionnels	10%	\$	137 500.00
- Contingence projet	10%	\$	137 500.00
Sous-total		\$	275 000.00
- TVQ	4.9875%	\$	82 300.00
- Frais de financement	3.00%	\$	52 000.00
GRAND-TOTAL À FINANCER			1 784 200.00 \$

Préparé le 2017-08-18, par:


Christine Ouimet, ing. (no OIQ 138765)
Directrice des services techniques et de l'hygiène du milieu
Municipalité de Saint-Zotique

Châteauguay, le 10 août 2017

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Qc) J0P 1Z0

À l'attention de Madame Christine Ouimet, ing., Directrice des Services techniques et de l'hygiène du milieu

OBJET : Évaluation budgétaire pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et la pulvérisation du pavage de la 72^e Avenue

N/Réf. : DG17-09-01

Nous vous présentons l'estimation des coûts des travaux pour le projet mentionné en rubrique.

A votre demande nous avons considéré le remplacement de la conduite d'aqueduc jusqu'à l'intersection de la 72^e Avenue et de la 9^e Rue. Nous avons également considéré deux alternatives pour la réfection de la chaussée, soit : la pulvérisation de la chaussée existante et la reconstruction complète de la structure de la chaussée.

Notre estimation du coût des travaux est basée sur les conclusions du rapport d'étude géotechnique préparé par Solmatech Inc. Ce rapport nous indique la présence d'un horizon organique qui devra être excavé jusqu'à un mètre sous la ligne d'infrastructure lors de la reconstruction de la rue advenant que cette alternative soit retenue. Dans le cas de la mise en place de la conduite d'aqueduc, une surexcavation de 200 mm de profondeur sera requise sur \pm 120 mètres afin d'éviter la présence de sol organique sous la conduite.

Les principaux critères de conception des ouvrages pris en compte dans cette évaluation budgétaire comprennent :

- Remplacement de l'aqueduc et réfection du pavage entre la rue Principale et la 9^e Rue;
- Couvert de 2,0 mètres au-dessus de l'aqueduc;
- Remplacement des vannes de raccordement existantes aux rues transversales par de nouvelles vannes de 200 mm de diamètre;
- Espacement d'environ 120 mètres entre les poteaux d'incendie;

GROUPE DGS

Analyse d'évaluation des réseaux d'eau potable et d'égouts domestiques arrière lot rue Notre-Dame

- Taux de pose d'aqueduc estimé à 30 m/j pour tenir compte des contraintes d'espace restreint, de circulation, de présence d'eau dans la tranchée, d'utilisation d'une boîte de tranchée, etc...
- Utilisation d'un réseau d'aqueduc temporaire pour alimenter les résidents raccordés sur la conduite à remplacer;
- Remplacement de 21 entrées de services existantes incluant la vanne d'arrêt;
- Raccordement sous pression à l'aqueduc existant sur la rue principale;
- Désaffectation de la conduite existante par un remblai sans retrait de type sable fluide;
- Enlèvement des boîtes de vannes des vannes désaffectées,
- Accotements de 0,5 m de largeur;
- Pulvérisation du pavage sur 300 mm de profondeur tel que recommandé par Solmatech;
- Remplacement de la chaussée existante en considérant une protection partielle contre le gel tel que recommandé par Solmatec.

Veuillez prendre note que certains montants tels que la disposition des matériaux excavés peuvent varier considérablement.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Espérant le tout conforme à vos exigences nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

GROUPE DGS

Jean Harrison, ing., M.Sc.A.

Bordereau des prix

SOUSSION: V/Réf.: TP-2017-000 , N/Réf.: 17-09-01

BORDEREAU DE SOUSSION

PROJET: Remplacement de la conduite d'aqueduc et réfection du pavage sur la 72e Avenue

MUNICIPALITÉ DE ST-ZOTIQUE : ALTERNATIVE 1 - PULVÉRISATION DU PAVAGE

DESCRIPTION (voir article 14, section E "Clauses administratives particulières")	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
AQUEDUC				
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1	GLOBAL	25 000,00 \$	25 000,00 \$
CONDUITE D'EAU POTABLE	702	M. L.	475,00 \$	333 450,00 \$
ALIMENTATION TEMPORAIRE	1	GLOBAL	32 000,00 \$	32 000,00 \$
POTEAU D'INCENDIE	6	UNITÉ	6 750,00 \$	40 500,00 \$
VANNES ET BOÎTES DE VANNES	17	UNITÉ	2 500,00 \$	42 500,00 \$
ENTRÉES DE SERVICE EXISTANTES À REMPLACER	21	UNITÉ	1 200,00 \$	25 200,00 \$
RACCORDEMENT SOUS PRESSION À L'EXISTANT	1	GLOBAL	3 600,00 \$	3 600,00 \$
ESSAI NETTOYAGE ET DESINFECTION	702	M. L.	6,00 \$	4 212,00 \$
DÉSACTIVATION DE LA CONDUITE EXISTANTE	702	M. L.	20,00 \$	14 040,00 \$
PRÉPARATION DU LIT DES ACCOTEMENTS	750	M.CA.	3,00 \$	2 250,00 \$
PULVÉRISATION DU PAVAGE	5 280	M.CA.	5,00 \$	26 400,00 \$
MISE EN FORME DE LA FONDATION GRANULAIRE	5 280	M.CA.	4,25 \$	22 440,00 \$
PIERRE CONCASSÉE POUR ACCOTEMENTS	750	M.CA.	3,00 \$	2 250,00 \$
PIERRE CON POUR AMENDEMENT DU PULVÉRISAT	50	lm	20,00 \$	1 000,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX ESG-10	5 280	M.CA.	22,00 \$	116 160,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX ESG-14	5 280	M.CA.	24,00 \$	126 720,00 \$
RÉPARATION DES ENTRÉES PRIVÉES				
ENROBÉ BITUMINEUX	210	M.CA.	60,00 \$	12 600,00 \$
PAVÉ UNI	20	M.CA.	130,00 \$	2 600,00 \$
PIERRE CONCASSÉE	65	M.CA.	20,00 \$	1 300,00 \$
AJUSTEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES	10	UNITÉ	300,00 \$	3 000,00 \$
ENGAZGONNEMENT (PROVISION)	500	M.C.	7,00 \$	3 500,00 \$
MAINTIEN DE LA CIRCULATION	1	GLOBAL	25 000,00 \$	25 000,00 \$
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE				
LIGNE AXIALE COUPÉE (JAUNE)	750	M. L.	0,35 \$	262,50 \$
LIGNE CONTINUE (BLANCHE)	1 500	M. L.	0,35 \$	525,00 \$
LIGNE D'ARRÊT (BLANCHE)	5	UNITÉ	32,00 \$	160,00 \$
LIGNE AXIALE COUPÉE PISTE CYCLABLE (JAUNE)	530	M. L.	0,35 \$	185,50 \$
LIGNE CONTINUE PISTE CYCLABLE (BLANCHE)	530	M. L.	0,35 \$	185,50 \$
SYMBÔLES (MACIE, BICYCLETTE, FLECHES)	30	UNITÉ	125,00 \$	3 750,00 \$
COLMATAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SAN	3	UNITÉ	1 250,00 \$	3 750,00 \$
			SOUS-TOTAL:	874 540,50 \$
			CONTINGENCE 10%:	87 454,05 \$
			TOTAL:	961 994,55 \$

Bordereau des prix

SOUSSION: V/Réf.: TP-2017-000 , N/Réf.: 17-09-01

BORDEREAU DE SOUSSION

PROJET: Remplacement de la conduite d'aqueduc et réfection du pavage sur la 72e Avenue

MUNICIPALITÉ DE ST-ZOTIQUE : ALTERNATIVE 2 - RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

DESCRIPTION (voir article 14, section E "Clauses administratives particulières")	Quantité Probable	Unité	Prix Unit/Forf	Montant
AQUEDUC				
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1	GLOBAL	25 000,00 \$	25 000,00 \$
CONDUITE D'EAU POTABLE	702	M.L.	430,00 \$	301 860,00 \$
ALIMENTATION TEMPORAIRE	1	GLOBAL	32 000,00 \$	32 000,00 \$
POTEAU D'INCENDIE	6	UNITÉ	6 750,00 \$	40 500,00 \$
VANNES ET BOÎTES DE VANNES	17	UNITÉ	2 500,00 \$	42 500,00 \$
ENTRÉES DE SERVICE EXISTANTES À REMPLACER	21	UNITÉ	1 200,00 \$	25 200,00 \$
RACCORDEMENT SOUS PRESSION À L'EXISTANT	1	GLOBAL	3 600,00 \$	3 600,00 \$
ESSAI NETTOYAGE ET DÉSINFECTION	702	M.L.	6,00 \$	4 212,00 \$
DÉSFFECTATION DE LA CONDUITE EXISTANTE	702	M.L.	20,00 \$	14 040,00 \$
PRÉPARATION DE L'INFRASTRUCTURE	5 280	M.C.A.	9,50 \$	50 160,00 \$
DISPOSITION DES MATÉRIAUX EXCAVÉS	5 280	M.C.A.	22,00 \$	116 160,00 \$
PIERRE CONCASSÉE MG-20 (250 MM)	5 280	M.C.A.	11,00 \$	58 080,00 \$
PIERRE CONCASSÉE MG-112 (875 MM)	5 280	M.C.A.	24,00 \$	126 720,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX ESG-10	5 280	M.C.A.	22,00 \$	116 160,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX ESG-14	5 280	M.C.A.	24,00 \$	126 720,00 \$
RÉPARATION DES ENTRÉES PRIVÉES				
ENROBÉ BITUMINEUX	210	M.C.A.	60,00 \$	12 600,00 \$
PAVÉ UN	20	M.C.A.	130,00 \$	2 600,00 \$
PIERRE CONCASSÉE	65	M.C.A.	20,00 \$	1 300,00 \$
AJUSTEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES	10	UNITÉ	300,00 \$	3 000,00 \$
ENGAGONNEMENT (PROVISION)	500	M.C.	7,00 \$	3 500,00 \$
MAINTIEN DE LA CIRCULATION	1	GLOBAL	25 000,00 \$	25 000,00 \$
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE				
LIGNE AXIALE COUPÉE (JAUNE)	750	M.L.	0,35 \$	262,50 \$
LIGNE CONTINUE (BLANCHE)	1 500	M.L.	0,35 \$	525,00 \$
LIGNE D'ARRÊT (BLANCHE)	5	UNITÉ	32,00 \$	160,00 \$
LIGNE AXIALE COUPÉE PISTE CYCLABLE (JAUNE)	530	M.L.	0,35 \$	185,50 \$
LIGNE CONTINUE PISTE CYCLABLE (BLANCHE)	530	M.L.	0,35 \$	185,50 \$
SYMBOLES (MACIE, BICYCLETTE, FLECHES)	30	UNITÉ	125,00 \$	3 750,00 \$
COLMATAGE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SAN	3	UNITÉ	1 250,00 \$	3 750,00 \$
			SOUS-TOTAL:	1 139 730,50 \$
			CONTINGENCE 10% :	113 973,05 \$
			TOTAL :	1 253 703,55 \$